



Chine

4 avril 2011

Il est plus dangereux de réduire un peuple au silence que d'ériger un barrage sur une rivière

Le 4 avril 2011

L'Organisation de défense des droits de l'Homme en Chine ([Human Rights in China - HRIC](#)) exhorte les autorités chinoises à cesser les mesures de répression prises à l'encontre de toutes les personnes qui exercent leurs droits fondamentaux tels qu'ils sont garantis par le droit international et chinois. Le placement en détention de M. Ai Weiwei constitue le tout dernier exemple du profond mépris que manifeste le gouvernement chinois tant pour l'État de droit que pour son image de respectabilité au sein de la communauté internationale.

Au cours des derniers mois, le monde entier a été le témoin des mesures de détention et d'arrestation prises à l'encontre de citoyens chinois qui dénoncent la corruption, manifestent leur soutien aux victimes d'injustices et demandent, de manière pacifique, des réformes politiques. Ce raidissement est sans doute suscité par la crainte de voir les soulèvements survenus contre les régimes répressifs au Moyen-Orient s'étendre à la Chine. Les autorités chinoises ont même publiquement agressé les journalistes étrangers, le ministre des Affaires étrangères allant jusqu'à leur dire que « la loi ne saurait servir de bouclier ».

Ces dernières semaines, le délit d' « incitation à la subversion du pouvoir de l'État » a été utilisé pour condamner ou mettre en examen des militants. Cela a été le cas pour M. Liu Xianbin reconnu coupable et condamné à 10 ans d'emprisonnement et MM. Ran Yunfei, Chen Wei et Ding Mao qui ont été mis en examen. En outre, plusieurs douzaines de personnes sont détenues, accusées d'infractions pénales, et le nombre de celles placées en résidence surveillée est encore plus élevé. À cela s'ajoute le fait que le gouvernement chinois, en violation avec le code de procédure pénale, a placé en détention prolongée un très grand nombre de personnes sans chefs d'accusation ou sans que leur famille en soit informée.

En durcissant les mesures de répression à l'encontre des avocats, des militants, des signataires de pétition, des journalistes et de tant d'autres encore, les autorités chinoises ne manifestent pas seulement leur mépris de l'État de droit, elles montrent également qu'elles ne croient pas que des solutions durables puissent être trouvées pour résoudre, à la source, les graves problèmes politiques et sociaux auxquels la Chine est confrontée.

Pour favoriser une stabilité harmonieuse, véritable et viable, le gouvernement chinois doit respecter ses propres lois ainsi que le droit du peuple à s'exprimer et à militer pour des réformes de manière pacifique. Les autorités chinoises seraient bien inspirées de tenir compte du vieux dicton selon lequel : « Il est plus dangereux de réduire un peuple au silence que d'ériger un barrage sur une rivière ».

<http://www.fidh.org/Il-est-plus-dangereux-de-reduire-un-peuple-au>